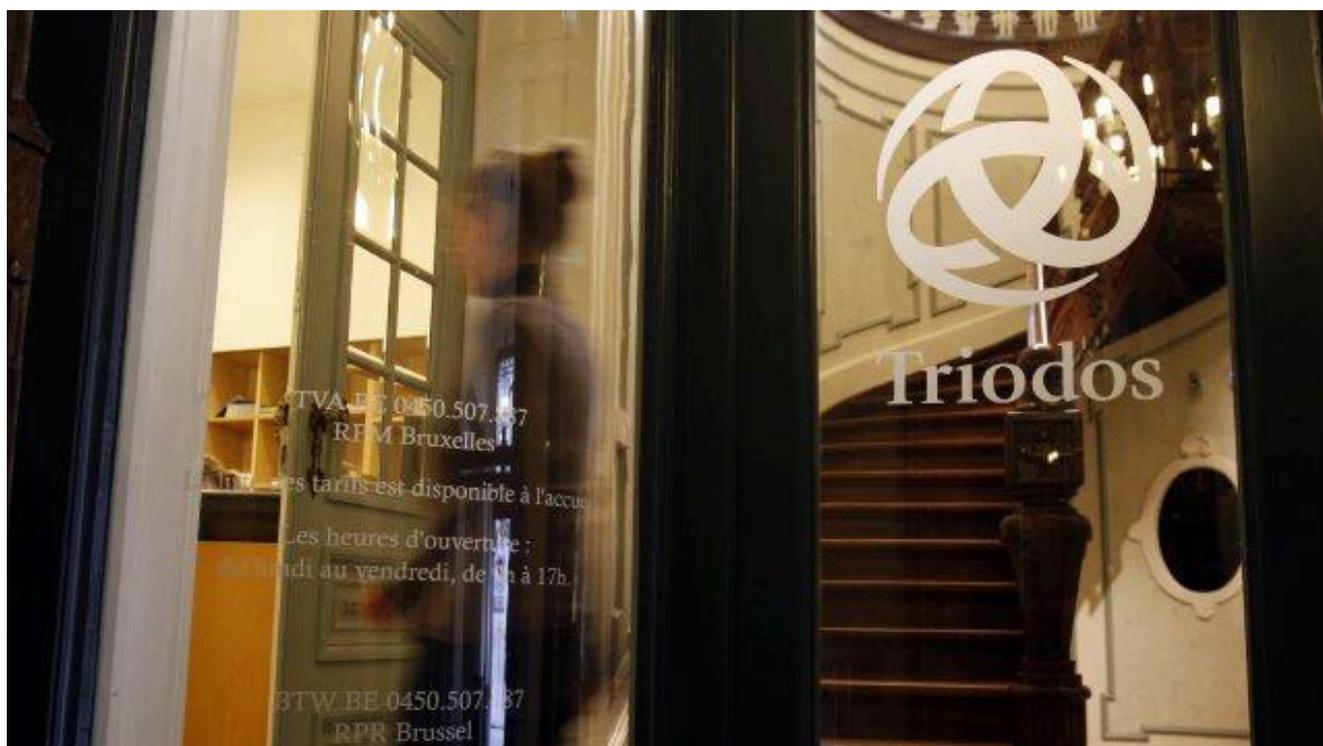


Plus de 100 plaignants belges rejoignent l'action en justice contre la banque Triodos



Triodos connaît de gros problèmes à cause de ses certificats depuis des années. ©REUTERS

XANDER VLASSENBOECK

Aujourd'hui à 06:00

La banque fera face à plusieurs centaines de détenteurs de certificats mécontents lors des audiences qui démarreront le mois prochain au tribunal de l'Entreprise de Bruxelles.

L'action en justice intentée **contre Triodos** continue de prendre de l'ampleur. Plus de 100 plaignants belges, détenteurs de certificats émis par la banque durable et éthique, ont décidé de **se joindre à la procédure en cours visant à obtenir de celle-ci le remboursement de ces titres à leur valeur d'inventaire.**

Le 27 juin dernier, une première audience d'introduction avait eu lieu, **qui a été remise au 12 septembre prochain**. Outre les plus de 400 familles du groupe de plaignants initial, un deuxième groupe supplémentaire sera donc constitué avec déjà au moins 100 détenteurs. Un nombre que leur avocat, Laurent Arnauts, du cabinet SQ-Watt Legal, **s'attend à encore voir grimper** d'ici à la clôture des demandes de participation à l'action collective.

"Je ne serais pas étonné que l'on ait un deuxième groupe équivalent au premier. Cela rentre tous les jours", confie ce dernier. Dans ce cas-là, ce pourraient être **plus de 2.000 détenteurs de certificats mécontents** (une famille pouvant représenter plusieurs détenteurs), sur les près de 8.000 détenteurs belges (pour 43.000 détenteurs au total, incluant les non belges), qui seraient représentés au procès.

LIRE AUSSI

Près de 400 familles belges détentrices de certificats attaquent Triodos en justice

Des certificats très problématiques

Pour rappel, Triodos connaît des problèmes avec ses certificats depuis des années. Ces titres, émis par la banque pour se financer au fil des ans, s'échangeaient initialement via la banque elle-même à leur valeur comptable (ou valeur d'inventaire). Cette dernière rachetait ou revendait les certificats au gré de la demande, **jusqu'au jour où la pandémie a fait bondir les demandes de retraits**, Triodos décidant ensuite unilatéralement de suspendre ce système de transactions.

CONSEIL

Osez voir grand pour votre business.

Inscrivez-vous maintenant à la newsletter Yaka!

Envoi hebdomadaire par e-mail - Désinscription en un seul clic

Après de longues discussions, la banque a repris la négociation des certificats à l'été 2023, via une plateforme d'échange indépendante nommée **Captin**. Mais souci: via ce système, leur prix se retrouvait entre les mains de l'offre et de la demande, et s'est ainsi **effondré de deux tiers environ** par rapport à la valeur d'inventaire évaluée actuellement à un peu plus de 90 euros. De plus, la liquidité y est très réduite, ce qui fait que le cours des certificats est très volatil.

Pour résoudre ces problèmes, Triodos a annoncé en mai dernier qu'elle avait l'intention de faire coter ses certificats sur Euronext. **La question de la liquidité serait ainsi partiellement résolue, mais pas celle du prix**, puisque les détenteurs de certificats feraient toujours face à l'offre et la demande.

LIRE AUSSI

Triodos bientôt cotée sur Euronext, les investisseurs mécontents maintiennent leurs actions

"Aujourd'hui, Triodos n'a jamais réussi à justifier pourquoi ils ont abandonné l'ancien système. Il n'y avait pas de force majeure. Ils n'ont même pas voulu fournir les rapports internes qui l'auraient justifié."

LAURENT ARNAUTS
AVOCAT CHEZ SQ-WATT LEGAL

Abus de droit

"Dans le contrat qui la liait à ses investisseurs, Triodos s'engageait à être un genre de 'market maker', soit l'intermédiaire qui rachète les certificats à leur valeur nette d'inventaire et les revend à ceux qui veulent les acheter", rappelle Laurent Arnauts, **qui invoque l'abus de droit** pour obtenir le remboursement des certificats des plaignants.

"Aujourd'hui, Triodos n'a jamais réussi à justifier pourquoi ils ont abandonné l'ancien système. Il n'y avait pas de force majeure. **Ils**

n'ont même pas voulu fournir les rapports internes qui l'auraient justifié, ou des rapports externes de cabinets d'avocats ou de sociétés de consultance", souligne l'avocat, qui demande au juge d'imposer à la banque de respecter les obligations qui sont les siennes.

Du côté de la banque, un communiqué déclarait en juin que ces allégations étaient injustifiées et que **la banque restait ouverte au dialogue** avec les détenteurs de certificats. Après la première audience d'introduction en septembre, suivront les échanges de conclusions entre les avocats. Quant aux plaidoiries finales, elles ne sont pas attendues **avant au moins mai 2025**.

Source: L'Echo